

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

72 bis Boulevard Guy Albospeyre
33 780 SOULAC SUR MER
N° SIRET 518 347 539 00034
Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS 3LS
364 Route des Essarts
38 210 POLIENAS

SOMMAIRE

- I) Introduction
- II) Présentation de l'opération et description des apports
- III) Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- IV) Conclusion

SARL CABINET François CLAVELIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

72 bis Boulevard Guy Albospeyre

33 780 SOULAC SUR MER

N° SIRET 518 347 539 00034

Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

I) Introduction

Au futur associé unique de la SAS 3LS,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le futur associé unique en date du 3 février 2023 concernant l'apport en nature qui doit être effectué par M. GIRY Ludovic associé de la société RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE (R.T.S) au profit de la société 3LS, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L223-9 du code de commerce, sur renvoi de l'article L. 223-33 du code précité.

L'actif apporté a été fixé dans le contrat d'apport arrêté par les personnes (physiques et/ou morales) concernées.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

II) Présentation de l'opération et description des apports

L'opération consiste en l'apport en nature par M. GIRY Ludovic de 50 actions qu'il détient dans la société R.T.S.

En contrepartie de cet apport, M. GIRY Ludovic se verra attribuer 20 000 actions de la société 3LS. Chaque action ayant une valeur nominale de 10 €.

La société R.T.S est une société par actions simplifiée (SAS), son siège social se situe 3 chemin de la Plaine 38640 CLAIIX. La société R.T.S a activité la pose, l'entretien de tuyauterie, la fabrication et l'entretien de serrurerie, la pose et l'entretien de pertes et portails de tous types, rambardes ainsi que la transformation de métaux de quelque nature qu'ils soient.

a) Description détaillée des apports et méthode d'évaluation retenue :

L'apport est constitué de 50 actions détenues par M. GIRY Ludovic en pleine propriété dans la société R.T.S.

Cet apport a été évalué à 200 000 euros.

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

72 bis Boulevard Guy Albospeyre
33 780 SOULAC SUR MER
N° SIRET 518 347 539 00034
Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

b) Attribution des actions à l'apporteur :

- M. GIRY Ludovic : 20 000 actions de 10 € chacune en pleine propriété.

III) Diligences et appréciation de la valeur des apports

a) Description diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Notre mission a pour objet d'éclairer le futur associé unique de la SAS 3LS sur la valeur des apports devant être effectué par M. GIRY Ludovic.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des statuts.
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale.
- Pris connaissance de l'activité de la société R.T.S au regard des comptes annuels clos le 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ainsi que le projet de bilan clos le 31 décembre 2022. Vérifier la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Obtenue la lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société R.T.S nous confirmant l'absence, à la date du rapport, d'événement pouvant remettre en question la valorisation des apports.

b) Appréciation de la valeur globale des apports :

Les parties ont convenu de retenir une valeur de l'apport des actions détenues dans l'entreprise R.T.S par M. GIRY Ludovic selon les critères suivants :

- Valeur patrimoniale : capitaux propres au 31/12/2021 + plus-value sur la clientèle (7 fois le bénéfice moyen 2019, 2020 et 2021) – valeurs nettes de l'actif immobilisé corporelles au 31/12/2021.
Soit une valeur patrimoniale égale à 2 511 k€.
- Valeur basée sur la capacité de remboursement : capacité d'autofinancement moyen (2019, 2020 et 2021) X 7.
Soit une valeur de capacité de remboursement égale à 1 945 k€.
- Valeur de capitalisation du bénéfice net moyen : bénéfice moyen 2019, 2020 et 2021 X 7 ans.
Soit une valeur de capitalisation du bénéfice net moyen égale à 1 788 k€.

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

72 bis Boulevard Guy Albospeyre

33 780 SOULAC SUR MER

N° SIRET 518 347 539 00034

Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

- Valeur basée sur la capitalisation de l'excédent brut d'exploitation (EBE) corrigé : cette méthode prend 7 années de l'EBE moyen (2019, 2020 et 2021) – endettement à long terme.
Soit une valeur basée sur la capitalisation de l'EBE corrigé de 2 652 k€.
- Valeur basée sur la marge brute d'autofinancement (MBA) moyenne : cette méthode prend 7 années de MBA moyenne (2019, 2020 et 2021).
Soit une valeur basée sur la MBA moyenne de 2 026 k€.
- Valeur basée sur la capitalisation de la capacité d'autofinancement (CAF) + trésorerie : cette méthode retient la CAF capitalisée + trésorerie moyenne (2019, 2020 et 2021).
Soit une valeur basée sur la méthode retenue par les capitaux risqués de 1 447 k€.

Soit une moyenne de ces 6 valeurs égale à (2 511 k€ + 1 945 k€ + 1 788 k€ + 2 652 k€ + 2 026 k€ + 1 447 k€), soit une valeur arrondie à 2 000 000 k€ pour 100% des actions de la société R.T.S.

Soit une valeur pour 50 actions de la société R.T.S apportées par la société M. GIRY Ludovic de 200 000 € (2 000 000 € X 50 actions apportées / 500 actions au total).

Le choix de ces méthodes nous semble appropriées compte tenu du contexte de l'opération et donc n'appelle pas de commentaire de notre part.

c) Réalité de l'apport :

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par M. GIRY Ludovic des actions, objet du présent apport.

IV) Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 200 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société 3LS bénéficiaire de l'apport en nature.

A Soulac, le 15 février 2023

SARL CABINET François CLAVELIN

Représenté par

François CLAVELIN

Commissaire aux apports